

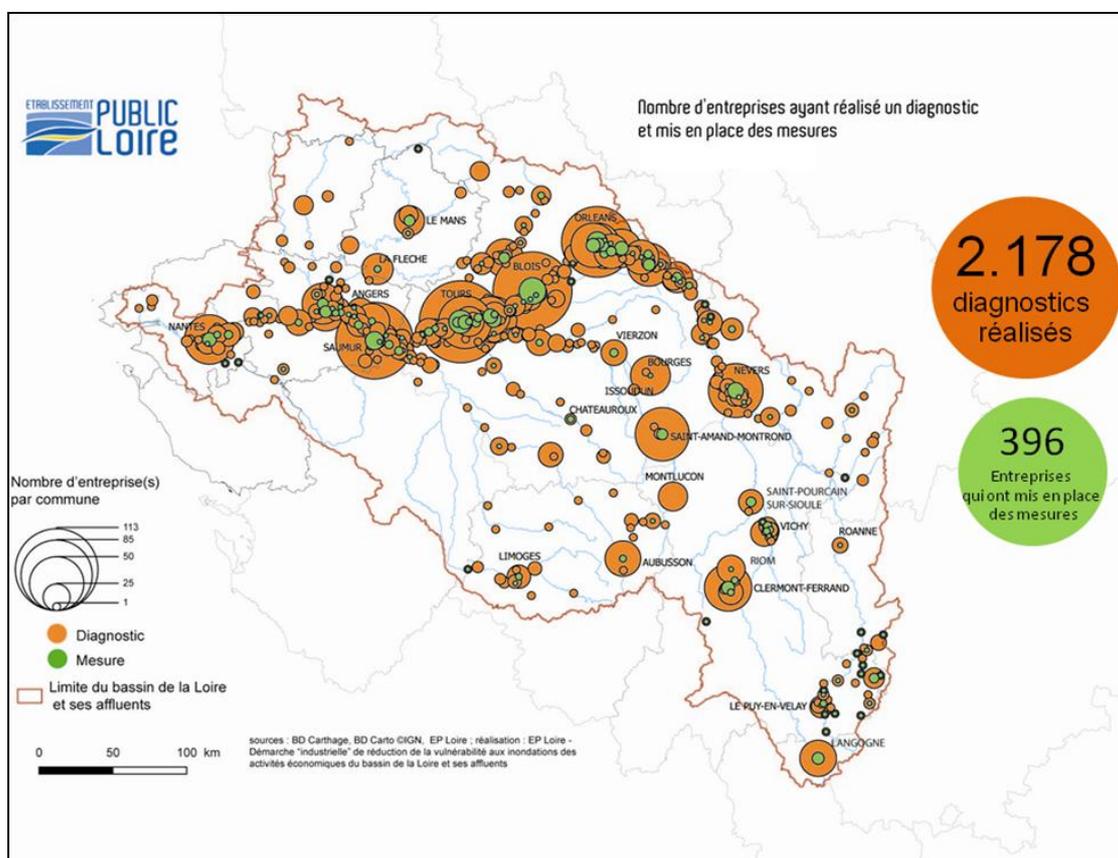
Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

Au 16 mai 2014, **2 269** diagnostics sont **déjà réalisés** (2 178) **ou en cours de réalisation** (91), dans le cadre de démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

2 049 entreprises « diagnostiquées » ont fait l'objet d'une relance, par courrier et/ou par téléphone, pour vérifier leur intérêt à mettre en place les mesures préconisées et plus de 570 entreprises ont à ce jour marqué un intérêt pour ce faire. 57 entreprises ont déjà vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

A titre indicatif de l'intérêt de ce soutien financier, l'analyse de ces dossiers fait apparaître un montant moyen de subvention de 22 287,64 €, pour un coût moyen de projet de 64 884,85 €, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de 1 906 423,37 € et de celui des dommages évitables de 650 616,54 €.

Lors du comité de gestion du plan Loire du 27 mars 2014, 12 entreprises de la région Centre ont vu leurs demandes de subvention FEDER approuvées. En complément des 9 demandes de cofinancement de la Région Centre déjà approuvées, 3 dossiers ayant reçu un avis favorable des services de la Région sont intégrés à la présente note.



ZEFAL (située à Jargeau, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 26 mars 2013, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Prévoir des dispositifs d'ancrage des stocks de matières premières situées à l'extérieur.*
- *Prévoir un dispositif d'ancrage des bidons d'huile utilisés dans les ateliers.*
- *Mise hors d'eau de 5% des stocks des magasins situés en partie basse des racks en les remontant en partie haute.*
- *Réutiliser le bâtiment désaffecté présentant un étage, prévoir des travaux de structure et de renforcement du plancher existant et créer un monte-charge afin de permettre de mettre hors d'eau les stocks de moules, stock des ateliers.*

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager les travaux suivants :

- Construction d'une plateforme de stockage à 2.3 m de hauteur (non pas dans le bâtiment désaffecté mais dans les bâtiments en activité) sur une surface de 300 m² pour protéger les produits de l'activité picking qui sont conditionnés dans des bacs, rangés dans des rayonnages à faible hauteur pour permettre un travail à hauteur d'homme.
- Achat et ancrage d'un container étanche pour sécuriser les fûts d'huile neuves ou usagées ainsi que certains autres produits liquides qui pourraient s'avérer toxiques en cas de dispersion lors d'une montée des eaux.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Mezzanine, plateforme : 31 785 €	- UE (FEDER Plan Loire): 25 471 €	50 %
- Chariot élévateur : 4 200 €	- Région Centre : 15 282,60 €	30 %
- Maçonnerie : 927 €	- Autofinancement : 10 188,40 €	20 %
- Container étanche fixé : 14 030 €		
Total : 50 942 €	Total : 50 942 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 282,60 € à l'entreprise ZEFAL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

FD GRESSER PAYSAGER (Située à Saint-Cyr-en-Val, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 20 août 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Dans le cadre de l'aménagement du bâtiment désaffecté en futur bâtiment administration, créer un étage (hors d'eau par rapport au scénario défini) dans lequel sera installé le tableau électrique du bâtiment. Cet étage ayant pour vocation de stocker les archives administratives.*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à envisager les travaux suivants :

- Aménagement du bâtiment désaffecté en futur bâtiment administratif, création d'un étage (hors d'eau à 2,20 m de hauteur) dans lequel seraient installés le tableau

électrique, les archives, les documents administratifs et le réseau informatique de l'entreprise. Cet étage permettra également de mettre en sécurité les matières polluantes telles que les produits phytosanitaires.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Travaux maçonnerie : 25 794 € - Géomètre : 390 €	- UE (FEDER Plan Loire): 13 092 € - Région Centre : 7 855,20 € - Autofinancement : 5 236,80 €	50 % 30 % 20 %
Total : 26 184 €	Total : 26 184 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 7 855,20 € à l'entreprise FD GRESSER PAYSAGER pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

EURL Vannier (située à Sully sur Loire, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 10 décembre 2009, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Acheter un groupe électrogène.*
- *Acheter une pompe pour faciliter l'évacuation des eaux en cas d'inondation.*

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à acheter pompe et groupe électrogène.

La pompe pour évacuer les eaux résiduelles au niveau N-1. L'atelier se trouvant au niveau N-1 ainsi que le stock.

La dépendance au réseau électrique entrainerait un arrêt complet de l'activité (atelier réparation).

Le groupe assurera la production d'électricité pour l'activité et sera connecté avec la pompe pour un démarrage automatique de celle-ci en cas de besoin.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 4 615,38 € - Commande démarrage : 844,48 € - Motopompe : 1 672,24 €	- UE (FEDER Plan Loire): 3 566,05 € - Région Centre : 2 139,63 € - Autofinancement : 1 426,42 €	50 % 30 % 20 %
Total : 7 132,10 €	Total : 7 132,10 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 139,63 € à l'entreprise EURL Vannier pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

2- Modification d'une subvention à 1 entreprise pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Modification du montant de la subvention accordée à l'Auberge de la Bonde

Par délibération n°14-17-B du 7 février 2014, le Bureau de l'EP Loire a donné son accord pour attribuer à l'Auberge de la Bonde une subvention de 6 922,68 € (soit 30% de la dépense prévisionnelle de 23 075,61 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Suite à une demande du service instructeur (DREAL Centre) de réviser à la baisse le plan de financement, il convient de prendre en compte le nouveau plan de financement, ci-dessous rectifié, le taux de cofinancement restant inchangé à 30%, ce qui porte la subvention à 3 850,71 €.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Architecte : 2 100 €	- UE (FEDER Plan Loire): 6 417,85 €	50 %
- Mise en hauteur moteur ascenseur : 1 000 €	- Région Centre : 3 850,71 €	30 %
- Electricité : 1 353,19 €	- Autofinancement : 2 567,14 €	20 %
-Maçonnerie : 8 382,51 €		
Total : 12 835,70 €	Total : 12 835,70 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 850,71 € à l'entreprise Auberge de la Bonde pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.